



La lettre d'information de la CFR aux ASSOCIATIONS

La CFR a tenu son Assemblée générale ordinaire le 24 septembre ; elle était précédée d'une réunion du Bureau et suivie d'un Conseil d'administration. Vous trouverez ci-après, l'essentiel des points traités à l'occasion de ces importants travaux qui se sont déroulés dans un cadre très constructif.

Le Président, F. Bellanger

Le Président délégué, P. Erbs

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Président François Bellanger a présenté le rapport d'activité en insistant sur les progrès réalisés en matière de communication (présence accrue dans les médias), sur la représentation de la CFR devenue partenaire social « officieux » et sur la poursuite des travaux des Commissions ; il a annoncé la réunion du groupe « Fiscalité » qui aura à réfléchir sur les évolutions qui se préparent en la matière. Pour le fonctionnement de la CFR, le Président a annoncé son souhait de voir Pierre Erbs, nommé Président délégué à l'AGE du 20 décembre 2013, lui succéder à la Présidence de la CFR à compter du 1^{er} janvier 2015. L'Assemblée a unanimement et chaleureusement remercié François Bellanger pour son action déterminante dans le redressement de la CFR et entériné sa proposition pour son successeur. Pierre Erbs a ensuite présenté son rapport d'orientation pour 2015 en assurant l'assemblée de la poursuite des actions engagées dans quatre domaines : la reconnaissance de la CFR, sa communication, l'action de l'OSS et la régionalisation de la CFR, ceci en citant W. James :

« D'abord continuer, ensuite commencer »

CONSEIL

D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a validé les dossiers des Commissions (cf. ci-dessous) et le budget prévisionnel 2015 présentés au Bureau. Il a ensuite procédé à la désignation des membres de son Bureau et entériné ses fonctions actuelles jusqu'au 1^{er} janvier 2015.

COMMISSION « EUROPE »

La coordination « Age France » (SI) a contribué au PNR (Programme National de Réformes) de la France du 1^{er} semestre 2014 ; ce texte a été repris en annexe au document de réponse de la Communauté Européenne au Gouvernement français sur la réforme des systèmes de pension, les soins de longue durée et la pauvreté par rapport à l'inclusion sociale.

COMMISSION « AUTONOMIE »

Le Gouvernement a finalisé un projet de loi fondé sur les choix suivants : solidarité et équité ; vision positive de l'âge, au bénéfice de toutes les générations ; co-construction et partenariat entre tous les acteurs ; politique de l'âge lisible, cohérente et accessible ; enfin, participation des personnes âgées à l'élaboration de la politique les concernant. Ce projet n'a finalement été déposé que le 3 juin dernier ; la mise en œuvre de la nouvelle loi étant prévue pour le courant de l'année 2015. Le document (SI) sur la position de la CFR sur l'adaptation de la société au vieillissement est disponible.

OBSERVATOIRE SÉNIORS ET SOCIÉTÉ « O.S.S. »

Une journée de formation a été organisée à Paris pour une dizaine de nouveaux membres du réseau OSS. Des contacts régionaux manquent toujours en Alsace et Auvergne. 20 correspondants départementaux sont également recherchés. Les régions Bretagne et Poitou-Charentes sont maintenant pourvus de contacts régionaux. Pierre Erbs a proposé une mesure importante pour renforcer l'OSS : la désignation, par chaque Président départemental de Générations Mouvement, d'un ou plusieurs contacts OSS.

COMMISSION « RETRAITE »

L'échec de la réforme des retraites de 2013 – prévu par la CFR – n'a pas tardé à être constaté : le gel des retraites « rapportera » en 2015 moitié moins que prévu (500 millions € au lieu du 1 milliard escompté !). La CFR a continué à plaider, inlassablement, pour la mise en place d'un système de retraite universel (SI), seul de nature à garantir l'avenir et la justice de nos systèmes actuels ; elle a pesé dans la décision d'épargner – un peu – les petites retraites (< 1200 €).

COMMISSION « SANTÉ »

Le dossier (SI) sur les positions à défendre lors des propositions de réformes pour une refondation du système de santé français a été finalisé. L'action contentieuse sur le thème de la discrimination tarifaire des complémentaires santé a fait l'objet de consultations auprès d'un professeur de droit et d'un avocat. Le dépôt d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) sera, peut-être, nécessaire.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

